



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Assemblée régulière du 3 décembre 2020

2020-12-95	Adoption de l'ordre du jour
2020-12-96	Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2020
2020-12-97	Poste de vice-président du conseil d'administration
2020-12-98	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2021
2020-12-99	Politique de capitalisation et d'amortissement
2020-12-100	Comptes à recevoir
2020-12-101	Comptes à payer
2020-12-102	Soumissions pour l'émission de billets – Règlement d'emprunt numéro 107)
2020-12-103	Emprunt par billets – Résolution de concordance et de courte échéance – Règlement d'emprunt
numéro 107	
2020-12-104	Démission – Jean-François Héту
2020-12-105	Démission – Sophie Bélisle
2020-12-106	Prévention des incendies – Stagiaire non rémunéré
2020-12-107	Démission – Sylvain Bazinet
2020-12-108	Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 4 décembre 2020

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise du la COVID-19, le 3 décembre 2020 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs, Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire

Ouverture de la séance

2020-12-95

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-12-96

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2020.

ADOPTÉE

2020-12-97

Poste de vice-président du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE

la durée du mandat d'un an du vice-président se termine le 7 décembre 2020 ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts renouvelle le mandat de vice-président de Monsieur Richard Forget, pour une période d'un an, soit jusqu'au 7 décembre 2021.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-98

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2021

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le calendrier ci-après pour l'année 2021 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration, lesquelles se tiendront le premier jeudi de chaque mois et débuteront à 15 h, à la salle Georges-Vanier, située au deuxième étage de l'hôtel de ville, au 50, rue Saint-Joseph, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2021

Date	Date
▪ 4 février	▪ 1 juillet
▪ 4 mars	▪ 2 septembre
▪ 1 avril	▪ 7 octobre
▪ 6 mai	▪ 4 novembre
▪ 3 juin	▪ 2 décembre

- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-99

Politique de capitalisation et d'amortissement

CONSIDÉRANT

les recommandations au rapport financier au 31 décembre 2019 des auditeurs de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire que la Régie adopte une politique de capitalisation et d'amortissement ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte la politique de capitalisation et d'amortissement, telle que déposée par le directeur.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-100

Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 26 novembre 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-101

Comptes à payer

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 26 novembre 2020, au montant de 55 524.58\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-102

Soumissions pour l'émission de billets – Règlement d'emprunt numéro 107)

Date d'ouverture :	3 décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 décembre 2020
Montant :	940 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 décembre 2020, au montant de 940 200 \$;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRAN QU'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

40 100 \$	1,34000 %	202
40 700 \$	1,34000 %	202
41 400 \$	1,34000 %	202
42 100 \$	1,34000 %	202
775 900 \$	1,34000 %	202

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,34000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 100 \$	1,40000 %	202
40 700 \$	1,40000 %	202
41 400 \$	1,40000 %	202
42 100 \$	1,40000 %	202
775 900 \$	1,40000 %	202

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,40000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 100 \$	0,65000 %	202
40 700 \$	0,75000 %	202
41 400 \$	0,90000 %	202
42 100 \$	1,10000 %	202
775 900 \$	1,25000 %	202

Prix : 98,55000 Coût réel : 1,54907 %

CONSIDÉRANT QUE

le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie incendie des Monts accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS pour son emprunt par billets en date du 10 décembre 2020 au montant de 940 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 107. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-103

Emprunt par billets – Résolution de concordance et de courte échéance – Règlement d'emprunt numéro 107

CONSIDÉRANT QUE

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie incendie des Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 940 200 \$ qui sera réalisé le 10 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
107	940 200 \$

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE

conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de *la Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 107, la Régie incendie des Monts souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	40 100 \$	
2022.	40 700 \$	
2023.	41 400 \$	
2024.	42 100 \$	
2025.	42 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	733 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 107 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-104

Démission – Jean-François Héту

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Jean-François Héту a remis sa démission à titre de lieutenant pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Jean-François Héту, effective le 24 novembre 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-105

Démission – Sophie Bélisle

CONSIDÉRANT QUE

madame Sophie Bélisle a remis sa démission à titre de pompière pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de madame Sophie Bélisle, effective le 15 décembre 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-106

Prévention des incendies – Stagiaire non rémunéré

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une demande de stage non rémunéré de monsieur Éric Langlois-Isabelle, étudiant au A.E.C. en prévention des incendies au Cégep de Rimouski, pour un total de 30 heures ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le stage non rémunéré de monsieur Éric Langlois-Isabelle, étudiant au A.E.C. en prévention



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

des incendies au Cégep de Rimouski, pour un total de 30 heures, à compter du 16 novembre 2020 ;

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-12-107

Démission – Sylvain Bazinet

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Sylvain Bazinet a remis sa démission à titre de chef de district pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Sylvain Bazinet, effective le 31 décembre 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.


ADOPTÉE

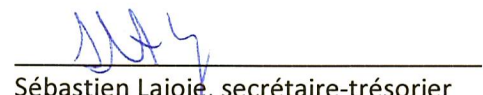
Période de questions d'ordre général

2020-12-108

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h05.


Denis Chalifoux, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier